

La prévention des risques en entreprise

Une réelle préoccupation pour les responsables de PME ?

AXA Prévention, en collaboration avec l'Institut CSA, a mené une étude* sur la politique de prévention des risques en entreprise, menée auprès des PME.

**Enquête réalisée par téléphone en mai 2011 auprès d'un échantillon national de 225 responsables de PME, dont 75 en entreprises de moins de 10 salariés / 75 en entreprises de 10 à 49 salariés / 75 en entreprises de 50 à 249 salariés.*

84% des responsables de PME estiment que c'est leur rôle de proposer des actions de prévention des risques. L'implication des chefs d'entreprise varie toutefois en fonction de la taille de la PME : **91%** des responsables d'entreprises de 50 à 249 salariés partagent cette opinion, ils sont **88%** dans les entreprises de 10 à 49 salariés, et ne sont plus que 72% dans les PME de moins de 10 salariés.

**93% des responsables de PME
ont déjà mis en place au moins une action de prévention**

93% des responsables de PME ont déjà mis en place au moins une action de prévention et la moyenne est de **4 actions** de prévention par PME.

La taille de l'entreprise a là encore un impact : **88%** des responsables d'entreprises de moins de 10 salariés et **92%** de ceux des entreprises de 10 à 49 salariés sont passés à la pratique. Mais **100%** des PME de 50 à 249 salariés, ont **déjà mené une action de prévention des risques**.

Le premier objectif des chefs d'entreprise est d'améliorer **les conditions de travail des salariés** (motif cité à **80%**). Ainsi, les actions mises en place concernent majoritairement la **prévention santé** à **77%**.

En deuxième objectif, ils citent le fait de **répondre à leurs obligations (79%)**, avec notamment la **prévention incendie** (mise en place par **78%** d'entre eux). En effet, le code du travail impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs.-

En troisième lieu, ils agissent **par conviction (71%)**. Dans ce cas, les actions de prévention concernent plutôt **le risque environnement** (63%), **la responsabilité civile** (56%), **le vol** (47%) et la **prévention auto** (36%). Ce dernier chiffre est étonnant puisque la prévention des accidents de la circulation, première cause d'accident du travail, relève de l'activité de l'entreprise plutôt que de la conviction...

Enfin, les autres motivations des chefs d'entreprises sont les suivantes : à **64%** ils déclarent qu'il s'agit d'améliorer la productivité de leur entreprise, et à **52%** ils le font pour répondre

aux attentes de leurs clients.-Finalement, seuls **19%** des chefs d'entreprises indiquent que leur action fait suite à un sinistre important.

Les maladies professionnelles liées à l'activité constituent l'axe de prévention santé prioritaire pour les entreprises

Loin devant les autres thèmes, **68%** des responsables de PME interrogés placent la **prévention des maladies professionnelles liées à l'activité au premier plan des axes de prévention santé.**

Ils citent ensuite **la prévention des risques psychosociaux et du stress (52%)**, puis celle **des troubles musculo-squelettiques (50%)**. Sont ensuite évoqués la prévention contre les **maladies cardio-vasculaires (28%)** et **les addictions (19%)**, qu'il s'agisse du tabagisme, de l'alcoolisme ou de la consommation de drogue.

Loin derrière les autres thèmes, les responsables de PME évoquent **la nutrition (8%)** et **la prévention du diabète (5%)**.

Si la prévention des maladies professionnelles liées à l'activité est citée en premier, le pourcentage évolue fortement : 79% pour les entreprises de 50 à 249 salariés / 75% de 10 à 49 salariés / 49% pour les moins de 10 salariés. De même, c'est dans les PME de 50 à 249 salariés que l'on prend le plus en compte la prévention des risques psychosociaux et du stress (79%). Le chiffre est de 52% pour les entreprises de 10 à 49 salariés et seulement de 39% pour les entreprises en deçà de 10 salariés.

Le manque d'information et de conviction est un frein à la mise en place d'actions de prévention

L'absence de mise en place de davantage d'actions de prévention s'explique par le manque d'information ou de conviction.

Ainsi, 22% des responsables interrogés invoquent leur ignorance face au type d'actions à mettre en place. 21% déclarent qu'ils ne se sentent pas convaincus par l'intérêt de ce type d'actions, 21% également mettent en avant le manque d'information sur les solutions de prévention existantes. -

Certaines mesures peuvent leur paraître évidentes (risque incendie, santé, environnement), mais il y a un réel besoin d'informations sur la prévention d'autres types de risques (auto et vol par exemple).

C'est aussi **le manque de temps (39%)** qui freine le développement des actions de prévention dans l'entreprise.

Viennent après **le manque de ressources financières (38%)**, et **le manque de ressources humaines (32%)**.

60 % des responsables de PME attendent des conseils de leur assureur pour développer des actions de prévention

Citée en premier lieu par les responsables de PME, **la médecine du travail apparaît comme le référent numéro 1 avec 68%** des personnes interrogées qui attendent ses conseils pour développer des actions de prévention.

Juste après, **les responsables de PME attendent des conseils de la part de leur assureur (60%)**. C'est dans les entreprises de 50 à 249 salariés que la demande est la plus forte (71%).

Les caisses d'assurance maladie sont citées par 55% des responsables interrogés. Les organisations patronales (47%), le gouvernement via ses entités spécialisées – ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) (40%), suivies des **sociétés spécialisées dans la prévention (27%)**, des organisations syndicales (25%), et de l'Union Européenne (22%).